



Garde d'un enfant de 4 ans

Par **dorvoi42**, le **05/07/2013 à 16:50**

Bonjour,

Je vous remercie de m'apporter une réponse à la question suivante :
après une décision d'un juge aux affaires familiales pour la garde d'un enfant de 4 ans, peut-on si l'on n'est pas d'accord avec la juge, faire appel mais en changeant de juge ? Comment faire reconnaître l'alcoolisme du père et le fait qu'il se drogue, ainsi que l'alcoolisme du grand-père qui fait régulièrement des cures de désintoxication ?
Comment obliger la justice à faire ce genre de recherches après une enquête sociale non approfondie ?

Merci d'avance.

dorvoi42